

Modalités pour faire une offre de reprise

L'offre doit comporter les éléments suivants :

- le périmètre de la reprise, reprenant le détail des éléments repris, tels que le droit au bail, les éventuelles licences (3 ou 4), la clientèle et l'achalandage, le matériel figurant dans l'inventaire (en mentionnant les numéros de lots), ...
- vos coordonnées complètes, nom prénom, adresse postale, téléphone et adresse électronique, en joignant une copie recto/verso de la carte d'identité pour une personne physique ou pour le futur dirigeant d'une société en cours de constitution, et un kbis pour une société existante,
- une attestation d'indépendance en conformité à l'article L642-3 du code de commerce (le repreneur atteste qu'il n'est ni parent ni allié du ou des dirigeants de droit ou de fait ...) et de sincérité du prix,
- le montant proposé pour la reprise, stipulé en euro et net vendeur, avec une ventilation entre le corporel et l'incorporel,
- un chèque d'acompte d'au minimum 10 % du montant proposé, qui sera encaissé dans l'attente de la décision du Juge-Commissaire (et restitué si l'offre n'est pas retenue), ou un virement sur le compte de l'étude.
- une attestation bancaire de disposition des fonds et/ou d'accord de prêt.

L'offrant peut prévoir une clause de substitution (offre faite par une personne physique avec faculté de substitution au profit d'une société en cours de constitution par exemple...), l'émetteur de l'offre initial restant obligatoirement solidaire.

L'offre faite ne doit comporter aucune condition suspensive.